



**Association canadienne des courtiers de fonds mutuels**  
Mutual Fund Dealers Association of Canada  
121 King Street W., Suite 1000, Toronto (Ontario) M5H 3T9  
Tél. : (416) 361-6332 Téléc. : (416) 943-1218  
SITE WEB : www.mfda.ca

Personne-ressource : Gregory J. Ljubic  
Secrétaire général, Directeur des conseils régionaux  
Téléphone : (416) 943-5836  
Courriel : gljubic@mfda.ca

**BULLETIN N° 0190-P**  
Le 13 avril 2006

# Bulletin de l'ACFM

## Principe directeur

### **Aux fins de distribution aux parties intéressées dans votre société**

---

#### **Nouvelles au sujet des conseils régionaux – Processus d'élection par bulletin de vote pour la région de l'Ontario**

L'ACFM a mené récemment un processus de mise en candidature d'une durée de quatre semaines, qui a pris fin le 31 mars 2006, pendant lequel les membres étaient invités à proposer des candidats éligibles à l'élection du conseil régional de chacune des quatre régions de l'ACFM (Atlantique, Ontario, Prairies et Pacifique).

Le nombre de candidats qui ont été proposés à l'élection des conseils régionaux de l'Atlantique, des Prairies et du Pacifique était inférieur au nombre de postes disponibles déterminé par le conseil d'administration de l'ACFM pour ces conseils régionaux. Par conséquent, les candidats qui ont été proposés dans ces régions ont été élus par acclamation et occuperont leurs fonctions à compter du 2 juin 2006.

Dans la région de l'Ontario, 21 candidats ont été proposés pour les 20 postes disponibles au conseil régional de l'Ontario. Par conséquent, l'ACFM organisera la mise à la poste de bulletins de vote pour l'élection des représentants des membres au conseil régional de l'Ontario.

Chaque membre ayant un principal établissement ou une succursale en Ontario recevra un dossier de bulletin de vote l'invitant à voter pour au plus 20 candidats sur les 21 candidats éligibles. Le dossier de bulletin de vote comprend une copie du curriculum vitae de chaque candidat sous forme de livret, un bulletin de vote et une lettre comportant des directives sur la façon de remplir le bulletin de vote.

La date limite pour retourner les bulletins de vote dûment remplis à l'ACFM est le **lundi 8 mai 2006**.

Les noms des représentants élus aux quatre conseils régionaux de l'ACFM seront annoncés après que le processus d'élection par bulletin de vote pour le conseil régional de l'Ontario aura pris fin.

Docs #81533